

CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

(salle communale de Villerot – 19H00)

ORDRE DU JOUR

Séance publique

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente.
- Enseignement fondamental : plan de pilotage du groupe scolaire de Tertre - validation.
- Réseau Public de la Lecture : introduction du dossier de renouvellement de reconnaissance auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Centre Public d'Action Sociale : conditions particulières de recrutements - modification du statut administratif - annexe V.
- Règlement relatif à la reconnaissance des clubs et associations : modifications - approbation.
- Convention de gestion Ville-CPAS relative aux logements de transit : avenant - approbation.
- ASBL Télévision Mons-Borinage : utilisation des subsides 2018 - approbation.
- ASBL l'Enfant-Phare : utilisation des subsides 2018 - approbation.
- Associations reconnues : utilisation des subventions 2018 - approbation.
- Associations reconnues : subventions allouées en 2019 - ratification.
- ASBL Télévision Mons-Borinage : subventions 2020 - octroi.
- Associations reconnues : subventions 2020 - octroi.
- Fabrique d'église Saint-Martin de Saint-Ghislain : modification budgétaire n° 2 de l'exercice 2019 - approbation.
- Intercommunales (IPFH, IDEA, ORES ASSETS, IGRETEC, HYGEA, SCI CHUPMB) : Assemblées générales - ordres du jour et points inscrits aux ordres du jour - approbations.
- Centre Public d'Action Sociale : budget du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2020 - approbation.
- Redevance relative à la location occasionnelle de salles appartenant à la Ville de Saint-Ghislain : abrogation et nouveau règlement.
- Convention relative aux modalités de facturation du marché public concernant le logiciel de gestion pour les écoles de l'Entité : approbation.
- ORES ASSETS : convention d'adhésion à la centrale d'achat de travaux - précision.
- Marchés publics : décisions de principe, choix des modes de passation et fixation des conditions.
- Plan d'Investissement Communal (PIC 2019-2021) : adoption.
- Règlement complémentaire sur le roulage : création d'un sens unique sur une nouvelle voie d'accès aux Ateliers de Tertre au départ de la rue Olivier Lhoir.
- Règlement complémentaire sur le roulage : interdiction de stationner - rue du Petit Villerot n° 28.

Question(s) orale(s) d'actualité

Huis clos